

L'Eglise catholique dans la société. Une approche française, 1978-2019 (IX)



Le pape saint Jean-Paul II (1978-2005) oriente la mission de l'Eglise vers une « nouvelle évangélisation » de l'Europe. En 1985, le synode des évêques célèbre le vingtième anniversaire de la clôture de Vatican II. Lui aussi parle d'évangélisation ; il demande également la publication d'un nouveau *Catéchisme* de l'Eglise catholique. Celui-ci sortira en 1992.

En 1985, un rapport parlementaire sur les sectes montre que la demande de sacré n'a pas disparu de la société française. La même année, Marcel Gauchet publie *Le Désenchantement du monde*, qui fait du christianisme la religion de la sortie de la religion. De manière étonnante, Gauchet et ceux qui partagent son point de vue discernent une convergence entre la crise religieuse et la crise politique. De même que l'Eglise perd beaucoup d'adeptes au point de devenir minoritaire en France, de même la République constate le déclin des engagements militants. L'Etat ne devient pas minoritaire – c'est intellectuellement impossible – mais le nombre de personnes engagées pour la promotion des valeurs de la République est en baisse. Ainsi se dessine l'espace d'une reconstruction possible de la relation entre le religieux et le politique dans une France laïque et sécularisée.

Renouveau charismatique

Le renouveau charismatique en France émerge à partir de 1971. En 1976, il rassemble 40 000 membres à Lourdes. Des communautés nouvelles sont fondées : l'Emmanuel (1976) ; les Fondations pour un monde nouveau, à Poitiers (1974) ; le Lion de Juda, à Montpellier (1973) ; le Chemin Neuf, dans le sillage des Jésuites lyonnais (1973). On peut encore découvrir des communautés plus petites comme le Pain de Vie, à Evreux ; Réjouis-toi, dans la Manche ; la Théophanie, à Montpellier ; Siloé, à Brive.

Une nouvelle configuration historique du catholicisme

Après 1945, on a assisté à l'affaiblissement d'une configuration historique du catholicisme, commencée à la Révolution de 1789, stabilisée par le Concordat de 1801 et secouée par la Séparation de 1905.

► Notre évêque nous parle

A partir de 1985, beaucoup de catholiques choisissent de taire leurs désaccords pour sauver une Eglise qu'ils pensent menacée. Ils tirent parti de l'ouverture de Vatican II ; en fait, ils en font une lecture de plus en plus conservatrice. Au début du XXI^e siècle, les conflits « entre catholiques » et « entre les catholiques et la société » reviennent. Il suffit de suivre les réactions des catholiques face aux nouvelles lois sur le genre, la transmission de la vie, l'identité humaine, le mariage de personnes de même sexe.

Un nouveau rapport au passé : le patrimoine

Dans le même temps, l'idéologie du progrès entre en crise. Des politiques du patrimoine et de l'enracinement conduisent à privilégier le rapport à un passé partagé au détriment de la construction d'un avenir devenu incertain. Les mouvements régionalistes en sont la première manifestation. Première étape : le combat pour le Larzac (1971-1981), une utopie communautaire de néo-ruraux soixante-huitards pour le retour à la nature. Deuxième étape : l'entrée en crise des régions industrielles du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine, qui entraîne la construction des écomusées et des espaces de loisirs sur les sites industriels désaffectés. Troisième étape : l'élargissement considérable de la notion de patrimoine. L'apogée se manifeste dans le deuxième centenaire de la révolution de 1789. La société française bascule des politiques du progrès vers les politiques de la mémoire. On ne construit plus un monde meilleur ; on partage un héritage.

Catholicisme patrimonial

Le même processus se retrouve dans le catholicisme français. On en voit une illustration dans la référence que l'on fait à Vatican II : une lecture confessante qui se retrouve dans la nouvelle évangélisation de Jean-Paul II. Les tenants d'une ouverture plus large à la modernité parlent d'une lecture conservatrice du concile. En même temps les discours sur le « désir du passé » envahissent l'espace public. L'intervention du pape Benoît XVI (2005-2013) sur la culture, au Collège des Bernardins à Paris en 2008, en est un exemple. Le catholicisme devient « patrimonial » ; il est susceptible d'appropriations très diverses ; il est compatible avec le pluralisme hérité de l'histoire. On en voit un exemple dans les réactions multiples devant l'incendie de Notre Dame de Paris, en 2019.

La relation au monde juif

Au cours des années 1970 s'est ouvert le débat sur l'histoire de l'héritage de la Shoah, dans un contexte marqué par la libération de la parole des survivants et par le refus du négationnisme à partir de 1978.

► Notre évêque nous parle

Pour les catholiques, la relation avec le judaïsme est une très longue histoire. La diffusion de la pièce du dramaturge allemand Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, jouée à Paris en décembre 1963, qui pose la question du silence du pape Pie XII face à l'extermination des Juifs, devient une controverse publique. La déclaration *Nostra Aetate* de Vatican II sur le dialogue interreligieux condamne l'antisémitisme. La déclaration *Dignitatis humanae* de Vatican II sur la liberté religieuse examine autrement la place du peuple juif dans le dessein de Dieu sur l'humanité. Outre les lieux multiples de dialogue entre Juifs, chrétiens et musulmans, nous avons en Jean-Marie Lustiger (1926-2007), cardinal archevêque de Paris, une expression nouvelle du dialogue. Trois événements ponctuent la relation entre catholiques et Juifs. Le premier est la crise du Carmel d'Auschwitz, auquel Jean-Paul II demandera en 1993 de quitter l'enceinte du camp de concentration. Le deuxième est l'affaire Paul Touvier (1915-1996), qui a échappé à l'épuration en 1944 grâce à des protections catholiques. Il a été condamné à mort à deux reprises pour l'exécution de sept otages juifs à Rillieux-la-Pape en juin 1944. Arrêté en mai 1989 dans un prieuré intégriste de Nice, il est traduit devant un tribunal. Son procès intervient entre celui de Klaus Barbie (1913-1991) en 1987 et celui de Maurice Papon (1910-2007) en 1997. Le cardinal Albert Decourtray (1923-1994), archevêque de Lyon, demande à une commission d'historiens, dirigée par René Rémond (1918-2007), d'enquêter dans les archives du diocèse de Lyon. Le rapport établit les responsabilités de plusieurs figures du diocèse et de communautés religieuses dans la cavale de Touvier. Le troisième événement est l'acte de repentance de l'Eglise de France en 1997 à propos des silences des évêques face à la déportation des Juifs.

Une crise irréversible

Durant les deux dernières décennies du XX^e siècle, les sondages montrent la diminution de la proportion des Français qui se disent catholiques : 86 % en 1975 ; 67 % en 1994. La pratique dominicale s'effondre : 17 % en 1981 ; 8 % en 1991. En 2017, entre 4 et 5 % vont à la messe une fois par mois. Le baptême des enfants recule : 90 % en 1958 ; 64 % en 1983 ; 47 % en 2000 ; 27 % en 2017. Les baptêmes d'adultes augmentent : entre 20 000 et 24 000 par an. Les mariages à l'église diminuent : 80 % en 1955 ; 55 % en 1987 ; 40 % en 2000 ; 22 % en 2017.

Le nombre des ordinations de prêtres diocésains est de 99 en 1977. De 1978 à 1987, on ordonne en moyenne 107 prêtres par an ; entre 1988 et 1997, 124 par an ; entre 1998 et 2007, 111 par an ; entre 2008 et 2017, 88 par an. Le nombre total de prêtres diminue : 36 000 en 1975 ; 25 000 en 1990 ; 19 000 en 2000 ; 12 000 en 2015. A ces nombres, il faut ajouter aujourd'hui 200 prêtres venus d'ailleurs.

► Notre évêque nous parle

Dans ce paysage, le rayonnement de Taizé dont l'origine est « réformée » reste constant.

Deux événements

En 1983-1984, le ministre de l'éducation Alain Savary (1981-1984) propose de créer un grand **service public unifié et laïque de l'enseignement** intégrant l'enseignement privé sous contrat. Les négociations entre les évêques et quelques dirigeants catholiques avec le Parti Socialiste échouent. Une manifestation monstre du monde catholique (1 200 000) oblige François Mitterrand à retirer le projet Savary. En 1993, le ministre de l'éducation François Bayrou (1993-1997) essaie de faire abroger la loi Falloux qui limite la capacité des municipalités à subventionner l'enseignement privé. L'enseignement public organise une manifestation monstre (1 000 000). Le premier ministre Edouard Balladur (1993-1995) fait retirer le projet Bayrou. Ces deux épisodes à propos de l'enseignement montrent que la loi Debré (1959) rencontre un consensus suffisant. Les grands problèmes de l'enseignement ne sont plus l'opposition entre le public et le privé, mais l'échec scolaire, dans un contexte de chômage, ainsi que la première querelle sur le voile islamique en 1989.

Le second événement éclate lorsque **Mgr Jacques Gaillot** (né en 1935), évêque d'Evreux, est démis de ses fonctions le 13 janvier 1995. Evêque depuis 1982, au début du pontificat de Jean-Paul II, il prend position en faveur de l'intifada palestinienne en 1985. Il plaide en faveur du mariage des prêtres et de la réintégration dans l'Eglise des prêtres mariés ; il défend la cause des homosexuels. Il reçoit les premières remarques officielles du cardinal Decourtray, archevêque de Lyon et président de la conférence épiscopale, en 1989. Les interventions de Mgr Gaillot sur les plateaux de télévision l'isolent au sein de l'épiscopat. La démission forcée de 1995 suscite la réprobation du cardinal Coffy (1920-1995), archevêque de Marseille. Des manifestations de soutien en faveur de Mgr Gaillot regroupent quantité de cadres intermédiaires, catéchistes, diacres, prêtres, militants des causes sociales et de la défense des immigrés, qui ne se reconnaissent pas dans l'évolution conservatrice de l'Eglise. Ils partagent la culture de l'Action catholique spécialisée et se sentent progressivement exclus de la grande Eglise. Certains se retrouvent dans les Réseaux des Parvis et ont un relais dans la revue *Golias* fondée à Lyon en 1984.

Réforme de la pastorale territoriale

Les évêques mettent en route une réforme pastorale, qui se manifeste dans une nouvelle organisation des paroisses. En 2000, 77 diocèses sur 95 sont

► Notre évêque nous parle

engagés dans un réaménagement pastoral. De 36 000 paroisses au début des années 1980, on passe à 20 000 en 2000. En 2018, la France métropolitaine compte 11 500 paroisses ; le diocèse aux armées en compte 219 et la France Outre-Mer en compte 297. Dans ce processus, les fidèles laïcs ont été de plus en plus associés. On en voit les expressions dans les synodes diocésains.

Ceux-ci supposent une consultation préalable des fidèles laïcs, des diacres et des prêtres. Les assemblées sont le lieu de mobilisation et de débats. Les décrets qui en sortent ne sont pas toujours efficaces. Cependant, les assemblées sont la manifestation concrète que les femmes entrent enfin dans le débat, la réflexion sur la mission de l’Eglise dans la société. Plusieurs synodes diocésains votent des résolutions en faveur de l’ordination d’hommes mariés comme prêtres et de l’ordination de femmes comme diacres ou diaconesses. La lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* de mai 1994, qui refuse ces résolutions, montre que le rôle des femmes n’est pas encore pris en compte dans la mission de l’Eglise, au plan sacramentel.

Participation des évêques aux débats

Plusieurs évêques donnent des contributions aux débats du moment, qui respectent le pluralisme des valeurs et mettent une sagesse millénaire à la disposition de tous. Nombre d’évêques font appel à des experts pour étayer leurs propositions.

Sous la direction de Mgr Claude Dagens (né en 1940), évêque d’Angoulême, une consultation est organisée dans les diocèses pendant trois années. Elle aboutit sous la forme d’une *Lettre aux catholiques de France* (1996), intitulée : *Proposer la foi dans la société actuelle*.

Cette manière d’enseigner expose l’épiscopat aux campagnes de presse des catholiques les plus conservateurs. Ceux-ci exigent que les évêques condamnent le film *Je vous salue Marie*, de Jean-Luc Godard en 1985, ou encore *La dernière tentation du Christ*, de Martin Scorsese en 1988. Au moment où la droite française commence à mettre en valeur l’identité nationale, Mgr Pierre Joatton (1930-2013), évêque de Saint-Etienne et président de la Commission épiscopale des migrants, s’oppose au ministre de l’Intérieur, Charles Pasqua (1993-1995), à propos du Code de la nationalité en 1993. En 1996, la longue occupation de l’église Saint-Bernard à Paris par des immigrés sans papiers et leurs défenseurs témoigne du fait que l’Eglise catholique demeure une instance de dernier recours en matière de justice sociale. Depuis 2015, l’afflux de réfugiés du Moyen-Orient a entraîné de grands remous dans le monde politique. L’Eglise a joué un rôle d’apaisement et s’est mobilisée pour en accueillir le plus grand nombre.

► Notre évêque nous parle

Diacres permanents et animateurs laïcs en pastorale

L'ordination de **diacres permanents** en 1970 connaît un grand développement. Les diacres sont 650 en 1991 ; 1500 en 2000 ; 2700 en 2015.

Des **animateurs en pastorale « laïcs »** sont nommés depuis les années 1990. Les femmes exercent de plus en plus des responsabilités importantes. On constate, au plan sociologique, que les « métiers du religieux », majoritairement féminins, se sont renouvelés en parallèle des « métiers du social », eux aussi majoritairement féminins. Ceci a comme conséquence que l'exercice de l'autorité dans l'Eglise, le sens des responsabilités dans la mission de l'Eglise, la concertation sur un mode « démocratique » deviennent des étapes vers un nouveau visage du catholicisme.

Les racines chrétiennes de l'Europe, l'islam, le voile

A l'automne 2000, le gouvernement Jospin (1997-2002), avec l'aval du président Chirac, oppose son veto à la mention d'un « **héritage chrétien** » **de l'Europe** dans le texte de la Charte européenne des droits fondamentaux. Le débat rebondit tout au long de l'élaboration de la Constitution européenne, jusqu'en octobre 2004. Parmi les autorités qui insistent pour inscrire les racines chrétiennes de l'Europe, nous avons le pape Jean-Paul II, la Pologne, l'Union chrétienne-sociale bavaroise, les conservateurs italiens, et les évêchés européens.

En France, la question devient : quelle est la place des religions dans l'espace public ? *Témoignage chrétien* lance une pétition le 7 décembre 2000. Il suggère une laïcité ouverte à la diversité religieuse. Ceux qui signent redoutent une « déliaison » de la relation historique entre le christianisme et la culture « commune ». Les adversaires stigmatisent la manière dont se profile une Europe chrétienne, au mépris de la tradition des Lumières et des apports juif et musulman.

Les attentats du 11 septembre 2001 à New York et ailleurs rappellent le spectre de **la violence au nom de la religion**. Cette fois, c'est **l'islam** qui est en cause, et pas les racines chrétiennes de l'Europe.

En 2003, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy (2002-2005) ranime le débat sur le **foulard islamique**. En 2004 est votée une loi qui proscrit les « signes ostensibles » d'appartenance religieuse à l'école. En 2010, le voile intégral est interdit.

► Notre évêque nous parle

Depuis les débats sur les racines chrétiennes de l'Europe, la question de l'entrée de la Turquie en Europe est posée. Elle est ajournée en 2004.

Que signifie devenir minoritaire ?

On dit que la République française s'est construite sur la confrontation entre catholiques et non-croyants. En 1961, 85 % des Français se disent catholiques et 11 % se disent « sans religion ». En 1987, 75 % se disent catholiques et 21 % sans religion. En 2016, l'Institut Montaigne évalue le nombre de « chrétiens » (protestants, etc., compris) à 51 % et le nombre de « non-croyants » à 39 %. Quel que soit le sondage, avec des questions très différentes, le résultat est le même : la part des catholiques oscille autour de 50 %. L'appartenance à l'islam augmente : 4 % en 2010 ; 6 % en 2017. Les protestants sont 3 % et les Juifs 1 %. On en déduit que la France est une société multiconfessionnelle (60 % de la population sont « croyants »), alors que le gros bloc des non-croyants représente 40 %. Cela signifie qu'on est dans l'ordre du « ressenti » et non pas de la statistique.

De plus, la « pratique religieuse » des non-catholiques est importante : en août 2009, une enquête IFOP montre que 23 % des musulmans fréquentent la mosquée le vendredi et que 70 % observent le jeûne du ramadan. Chez les protestants, une enquête de 2010 aboutit à des résultats analogues : 26 % se rendent au temple au moins une fois par semaine, 39 % au moins une fois par mois. Et chez les catholiques, 8 % vont à la messe une fois par mois !

Dans l'espace public, l'appartenance se base sur la pratique dans les lieux de culte. Même si l'Église catholique a encore des relais dans l'espace public et le monde politique, le défaut de visibilité dans les lieux de culte entraîne des questions nouvelles. Faut-il adopter une stratégie de minorité visible afin de mieux défendre ses convictions et ses droits ? Ou faut-il insister sur l'aspect patrimonial du catholicisme dans le monde politique afin de garder la France dans « la civilisation chrétienne » ?

Les questions éthiques

La question de séparation entre l'Etat et les religions a pris un nouveau tournant dans les années 1970. L'irruption au cœur du débat public de problématiques du genre, d'une part, et de politiques de la vie, d'autre part, a brouillé la frontière entre la sphère intime et la sphère politique.

► Notre évêque nous parle

Problématique du genre

Les étapes sont connues : libéralisation de la contraception par la loi Neuwirth en 1967 ; légalisation de l'avortement par la loi Veil en 1975 ; pacte civil de solidarité (PACS) qui rend possible l'union civile de personnes de même sexe, sous le gouvernement Jospin en octobre 1999 ; ouverture du mariage aux personnes de même sexe, par la loi Taubira en mai 2013.

Politiques de la vie

Les débats apparus au début des années 1980 aboutissent à la création du Comité consultatif national d'éthique en 1983, auquel sont associés des représentants des religions. Les experts abordent les questions de génomique et de biomédecine, la brevetabilité du vivant, l'assistance médicale à la procréation. La loi adoptée en 1994 est révisée en 2004 et en 2011. Au même moment, une controverse sur la fin de vie oppose les partisans des soins palliatifs et les partisans de l'euthanasie. En avril 2005, la loi relative aux droits des malades et à la fin de la vie, dite loi Leonetti, est promulguée ; elle est complétée par une seconde loi en février 2016.

Ceci constitue une étape importante. Ce qui relevait de l'intime, du for intérieur, de l'autorité parentale et du magistère de l'Eglise glisse vers la République de l'intime, qui gouverne à la fois la conception de la famille et la place prise dans la sphère publique par des enjeux autrefois réservés à la sphère privée.

Les évêques français ont combattu cette évolution au nom de la défense d'un ordre naturel. Ils ont mobilisé les sciences humaines bien plus que la théologie, au service du droit des enfants à disposer d'un père et d'une mère. Les évêques ont été assistés, devancés par certains réseaux militants ; on a assisté à une remobilisation politique d'une partie des catholiques.

Entre décembre 2008 et le printemps 2009, à l'approche des Etats généraux de la bioéthique, organisés à l'initiative de Roselyne Bachelot, ministre de la Santé (2007-2010) du gouvernement Fillon (2007-2012), les évêques lancent un grand débat public destiné à armer philosophiquement les militants catholiques et supporté par les médias catholiques au premier rang desquels le quotidien *La Croix*.

Les mobilisations de la base, avec les relais politiques au sein d'une droite qui se recompose en 2002 autour de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) de Nicolas Sarkozy, n'hésitent pas à organiser de grandes manifestations. En 2011, l'introduction de la problématique du genre au sein des manuels

► Notre évêque nous parle

scolaires de sciences de la vie et de la terre suscite une mobilisation multiforme. Les Associations familiales catholiques et la communauté de l'Emmanuel, le média *Famille chrétienne*, 80 députés de droite se préparent pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe passe au parlement après l'élection de François Hollande comme président de la République en mai 2012. Le collectif « La Manif pour tous » (LMPT) est fondé en mai 2012. On y trouve de tout : la mouvance familialiste catholique ; la mouvance « pro-vie » engagée depuis les années 1970 dans le combat contre l'avortement ; des organisations d'autres horizons confessionnels ; des associations chrétiennes de juristes et des professionnels de la santé. Des évêques y participent. Il existe des relais au plan paroissial. Les associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APPEL) et les réseaux de l'Emmanuel prévoient la logistique.

La Manif pour tous désigne la conviction d'être les derniers dépositaires de valeurs morales et politiques qui ont fait la France et dont l'effacement menace son identité.

Au plan politique, La Manif pour tous a donné naissance au parti Les Républicains (en 2015), le mouvement « Sens commun », qui a soutenu la candidature de François Fillon lors de la primaire de la droite en 2016, puis dans la mobilisation au premier tour de l'élection présidentielle. La Manif pour tous comprend enfin une nébuleuse de petits collectifs, comme les Veilleurs, les Altercathos, les Antigones, les Hommen.

Enfin, parmi les composantes de La Manif pour tous, nous trouvons l'engagement en faveur d'un catholicisme identitaire qui nourrit le mythe du grand remplacement, selon lequel l'identité catholique de la France est menacée par la montée de l'islam.

Une fois la loi votée en avril 2013, beaucoup de catholiques se sont progressivement éloignés de La Manif pour tous, en un réflexe de respect de la loi républicaine qui témoigne de leur adhésion à la laïcité et à la démocratie. En 2014, un sondage montre que 54 % de catholiques sont favorables à la loi Taubira, contre 61 % de l'ensemble des Français ; 37 % des catholiques pratiquants sont favorables ; 51 % des pratiquants occasionnels.

► Notre évêque nous parle

Abus sexuels sur mineurs

A la fin des années 1990, les premières dénonciations d'abus sexuels sur mineurs sont annoncées dans les médias. La Conférence des évêques de France de 2000 prend une première position. Mgr Pierre Pican (1935-2018), évêque de Bayeux-Lisieux, est condamné, en 2001, à trois mois de prison avec sursis pour ne pas avoir averti la justice de faits perpétrés par un prêtre de son diocèse. Il est applaudi lors de la session suivante de la Conférence des évêques. A Rome également, il a des soutiens. Mgr André Fort (né en 1935), évêque émérite d'Orléans, est condamné, pour des faits analogues, à huit mois de prison avec sursis en novembre 2018. Des reproches sont aussi adressés au Cardinal Barbarin (né en 1950), archevêque de Lyon. Finalement, il ne sera pas condamné. Mais il présente sa démission.

On assiste à deux nouveaux registres de mobilisation depuis les années 1980. Le premier registre concerne les victimes d'erreur médicale et les deux grandes organisations de malades du sida, Aides et Act Up. Le second registre est le fait de lanceurs d'alerte, qui sont liés au développement d'Internet et des réseaux sociaux. Dans les deux cas, le recours aux médias est essentiel. Ceux-ci donnent d'abord la parole aux victimes. On en a des exemples dans le film de François Ozon, *Grâce à Dieu* (2019) et le documentaire *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Eglise* (diffusé sur Arte en mars 2019).

La justice exerce sa mission, indépendamment de l'institution ecclésiale. Cette démarche a commencé aux Etats-Unis dans les années 1980, en Irlande dans les années 1990. Elle s'est poursuivie dans beaucoup de pays d'Europe, en Australie, en Amérique latine.

La réaction de l'Eglise, à Rome, a commencé avec le pape Benoît XVI et a pris une tournure beaucoup plus stricte avec le pape François.

La Conférence des évêques de France a pris des mesures de plus en plus sévères.

Vive la République ! Vive la France ! Voilà ce qui clôture tout discours officiel prononcé par un Français.

On n'entend jamais : *Vive le Royaume ! Vive la Belgique !* de la part de personnalités belges. Mais on lève son verre en criant : *Vive le Roi !*

► Notre évêque nous parle

Alors que l'histoire de la France et l'histoire de la future Belgique forment un « ensemble » de la Révolution jusqu'au Congrès de Vienne (1815), les orientations nouvelles d'après 1815 ont marqué des « identités » propres.

Or, dans la partie francophone de la Belgique, beaucoup « regardent » vers la France comme une terre de promesse. Je ne pense pas seulement aux catholiques francophones qui préfèrent les évêques français pour leur pugnacité, au regard des évêques de la partie francophone de la Belgique réputés pour leur « silence ». Je pense surtout à ceux qui envisagent des réformes radicales des institutions et qui voudraient imposer la « laïcité à la française ».

L'avenir dira ce qui adviendra en son temps.

Je remarque plusieurs choses.

La Révolution s'est faite avec le concours de l'Eglise catholique, pour aboutir à un essai d'anéantissement des institutions ecclésiales. Le Concordat de 1801 a donné un nouveau cadre qui a permis à l'Eglise catholique de se reconfigurer autrement dans la société française. Parmi les points difficiles, on trouve sans cesse le droit de nommer les évêques. L'Etat a gardé ce privilège jusqu'en 1905.

La Séparation de 1905 a mis fin au financement des cultes. Un règlement nouveau a été trouvé après la guerre 14-18 pour l'administration des biens d'Eglise et l'entretien des lieux de culte. La mission pastorale s'est orientée vers une « action catholique » qui s'est inscrite dans la transformation de la société. Dans ce cadre, les évêques, nommés directement par Rome, ont voulu garder la main, avec la politique dite « du mandat ».

Cette étape pastorale a été orientée autrement après le concile Vatican II. La diminution drastique des « repères habituels » de l'Eglise catholique a comme conséquence un « ressenti ». Les catholiques ne sont plus que 50 % de la population en France ; donc ils sont minoritaires. L'arrivée de musulmans (6 % de la population) qui « pratiquent leur religion » dans les lieux de culte, qui font parler d'eux le mois du ramadan, qui veulent se distinguer par des « signes ostentatoires », qui font partie d'un mouvement mondial de « terroristes », est « perçue » comme un danger de la civilisation française. Alors qu'ils constituent 6 % de la population ! Des partis politiques « utilisent » ce ressenti. Certains catholiques également, alors que la ligne fondamentale des évêques est la volonté de dialoguer avec toutes les convictions religieuses et laïques.

► Notre évêque nous parle

Il est vrai que, depuis la Révolution, l'Église catholique n'est plus le seul culte. D'où, chez certains, la mise sur un même pied de tous les cultes, indépendamment du « poids » des membres de chacun des cultes dans la société.

En revanche, la montée en nombre de ceux qui se disent « sans religion » a un impact sur le « ressenti ». C'est de ce « rang » que viennent souvent les discours sur la laïcité, la laïcité de la République, l'héritage de la France des Lumières et des Droits humains.

Nous verrons si la ferveur pour le « patrimoine » telle qu'elle est décrite par Pelletier permettra aux catholiques français de poursuivre la reconfiguration de l'Église dans la société. Nous verrons si l'emprise de l'État, de la République, sur la « vie intime » aura une influence déterminante sur l'anthropologie. Si c'est le cas, ce sera un des enjeux de la société à venir. Rien n'est dit sur la question de l'environnement, telle que le pape François en parle dans l'encyclique *Laudato Si*. Ici encore, outre l'anthropologie traitée « pour elle-même », nous avons les fondements d'une nouvelle configuration de l'Église dans la société.

Je termine ici la longue description de l'approche française de l'Église catholique dans la société, commencée en septembre 2020. Chaque « nation », chaque « État » a des institutions qui sont fort liées à la culture, aux convictions, aux religions, à la référence au passé, au « patrimoine ». Un exercice semblable pour ce qui se passe en Belgique depuis 1830 serait également le bienvenu.

Denis PELLETIER, *Les catholiques en France de 1789 à nos jours*, Editions Albin Michel, 2019, p. 276-326

Yann RAISON DU CLEUZIO, *Une contre-révolution catholique, Aux origines de La Manif pour tous*, Editions du Seuil, 2019

+ Guy,
Evêque de Tournai